

ARRETE ROYAL DU 11 MARS 2022 FIXANT LE MONTANT EN DESSOUS DUQUEL LE CONSEIL DE ZONE PEUT DELEGUER AU COLLEGE DE ZONE L'EXERCICE DE SES COMPETENCES EN MATIERE DE MARCHÉ PUBLIC POUR DES DEPENSES RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE, EN EXECUTION DE L'ARTICLE 85, § 1^{er}, ALINEA 4, DE LA LOI DU 15 MAI 2007 RELATIVE A LA SECURITE CIVILE. (M.B. 13.04.2022)

PHILIPPE, Roi des Belges,
A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, l'article 85, § 1^{er}, alinéa 4, inséré par la loi du 15 juillet 2018 ;

Vu l'analyse d'impact de la réglementation réalisée conformément aux articles 6 et 7 de la loi du 15 décembre 2013 portant des dispositions diverses en matière de simplification administrative ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat n° 70.925/2, donné le 21 février 2022, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 18 janvier 2022 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par :

1° la loi du 15 mai 2007 : la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

2° la zone : la zone de secours visée à l'article 14 de la loi du 15 mai 2007 ;

3° le conseil : le conseil de la zone visé à l'article 24 de la loi du 15 mai 2007 ;

4° le collège : le collège de la zone visé à l'article 55 de la loi du 15 mai 2007.

Art. 2. Le conseil peut déléguer l'exercice de ses compétences visées à l'article 85, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, de la loi du 15 mai 2007, au collège, pour des dépenses relevant du budget extraordinaire, lorsque la valeur du marché est inférieure au seuil fixé pour le recours à la procédure négociée sans publication préalable, telle que visée à l'article 42, § 1^{er}, 1°, a), de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Art. 3. Le Ministre qui a l'Intérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

